

Direction du personnel, des services
et de la modernisation

Décision du 26 mars 2004 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQU0410107S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu les propositions de l'organisation syndicale FO,
Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant du personnel au titre de l'organisation FO :

1. *Membre titulaire*

M. Hedou (Jean) en remplacement de M. Veyrier (Yves).

2. *Membre suppléant*

M. Grolier (Christian) en remplacement de M. Grognu (Laurent).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 26 mars 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché,
*Le directeur adjoint du personnel
des services et de la modernisation,*
P. Berg